



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT BENOIT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées (atrazine desethyl deisopropyl), mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. Un arrêté préfectoral de dérogation a été pris le 13/03/2023 pour une durée de 3 ans. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : VILLIERS F.. forage au Turonien. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente de façon permanente 3072 personnes sur 4 communes (BREHEMONT, RIGNY-USSE, RIVARENNES, SAINT-BENOIT-LA-FORET). Le responsable des installations est : « SMAEP DE LA BASSE VALLEE DE L'INDRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CFSP » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) qui est le « SMAEP DE LA BASSE VALLEE DE L'INDRE ».

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **23 mg/L**
Valeur maxi : **30 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire. Dérogation en 2023

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **73 %**
Nombre de substances recherchées : **429**
Valeur maxi : **0,12 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)**
Substance(s) non conforme(s) : **atrazine déséthyl déisopropyl**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

SÉLÉNIUM

A Bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **2,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **2,2 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/04/2025

UDI 037000321

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **31,4 °f**
Valeur maxi : **35,5 °f**

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **4,67 microgramme/L**
Valeur maxi : **19 microgramme/L**